

COMPTE RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL 29 JANVIER 2018

URBANISME

Dans le cadre du projet d'aménagement de la zone Us3 du PLU à la station, une mission d'étude de capacité d'aménagement et d'urbanisme de la zone d'un montant de 3300 € H.T. va être confiée à ALPICITE. En fonction des conclusions de cette étude, une mission d'assistance à la consultation d'opérateurs pour la cession des fonciers communaux sera réalisée pour un montant de 3400 € H.T.

TRANSPORT

Une convention va être passée entre la Commune et le Département de l'Isère fixant les modalités de délégation de compétence et de financement du service de transport à destination des Ecoles d'Allemont.

VOIRIE

Une convention va être passée entre la Commune et le Département de l'Isère définissant les conditions techniques et financières pour le déneigement et le traitement des voies communales Enversin / BESSEY / SARDONNE par le Département, pendant la saison hivernale.

Suite aux pluies torrentielles du 4 janvier 2018, de nombreux dégâts ont été recensés sur la Commune, tant sur les voies publiques que chez des particuliers. Une demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle a été faite. Le montant estimatif des travaux de remise en état des voies et bâtiments publics est estimé à 279 140 € H.T.

Afin d'aider au financement, des demandes de subvention vont être faites auprès du Département et de l'Etat dans le cadre de la dotation de solidarité au profit des Collectivités touchées par des événements climatiques ou géologiques et de la dotation d'équipement des Territoires Ruraux.

ECLAIRAGE PUBLIC

La convention pour l'entretien des installations d'éclairage public en cours avec la Régie Municipale d'Energies – ELISE est reconduite pour 2 ans à compter du 1^{er} février 2018.

Les conditions financières sont établies sur la base d'un forfait annuel correspondant à 22.70€ H.T. par points lumineux à éclairage ampoule et 9 € H.T. le point lumineux à éclairage LEDS.

BUDGETS COMMUNAUX

Des ouvertures anticipées de crédits sur les budgets eau / assainissement et BP 2018 sont faites dans la limite du quart du montant des crédits ouverts au budget primitif 2017, afin de pouvoir régler les factures d'investissement dans l'attente du vote des budgets 2018.

Ces crédits seront repris aux articles concernés lors de l'adoption des budgets 2018.